

Actualité européenne – La BEI renforcée comme acteur du développement des PME et de la réalisation des politiques européennes

Question récurrente pour l'Union Européenne, dont le budget est plafonné à 1,14 % du Revenu National Brut européen sur la période 2007-2013, l'enjeu du financement des priorités politiques européennes est accentué par la crise financière actuelle. Le déploiement récent des activités de la Banque européenne d'investissement (BEI) constitue probablement une réponse à ce problème. La BEI a effectivement marqué l'actualité du mois de septembre par une implication croissante dans les grands projets et l'octroi de crédits aux entreprises.

Soutien aux PME

Le 13 septembre, le Conseil des Gouverneurs de la BEI a annoncé un renforcement de l'appui aux PME, avec un objectif de prêts aux PME à 15 milliards pour la période 2008-2009, soit la moitié de l'enveloppe globale sur la période. La BEI entend parallèlement diversifier ses produits de prêts, élargir les catégories de dépenses éligibles, et améliorer la transparence des banques intermédiaires par lesquelles transitent les prêts aux PME.

En France, ce nouvel élan s'est traduit le 8 octobre par la signature d'une convention de prêt pour les PME avec BNP Paribas, pour un montant de 300 millions d'euros. La BEI a également lancé une coopération avec OSEO le 18 septembre, afin d'accroître l'effort financier d'OSEO en faveur des PME de 2 milliards sur trois ans. Le partenariat BEI-OSEO vise également le financement de la recherche et du développement (R&D) au sein des entreprises de taille intermédiaire. Seront éligibles à de tels financements l'acquisition d'immobilisations corporelles et les investissements et dépenses immatériels, dépenses de marketing et de constitution de réseaux commerciaux.

Environnement, transports et énergie

Cette nouvelle priorité ne devrait pas pour autant éclipser la mission originelle de la banque : l'investissement dans les infrastructures. Le ministre italien de l'Economie, Giulio Tremonti, a ainsi proposé à ses homologues européens de transformer la BEI en fonds souverain chargé de participer au financement des grands projets. La suggestion a certes été écartée, entre autres par Christine Lagarde. Mais la Commission a annoncé

la création prochaine d'un groupe de travail informel conjointement avec la BEI, afin de réfléchir à de nouveaux instruments financiers pour la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

La Banque a été très active ce dernier mois dans l'octroi de prêts en faveur des infrastructures, notamment en Europe centrale. Pas moins de 820 millions d'euros sont ainsi accordés au corridor X autoroutier afin de relier le sud de la Serbie au Monténégro et à la Bulgarie. En France, La BEI a signé avec la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire un protocole d'accord portant sur un prêt total de 175 millions d'euros dédié au projet CLEO, le tramway d'Orléans.

PPP : le Centre européen d'expertise en PPP est opérationnel

La BEI s'affirme enfin ce mois-ci en tant qu'acteur de la promotion des partenariats public-privé (PPP), afin de développer le financement privé des infrastructures dans l'UE. Avec la Commission, elle a ainsi lancé le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP), dont le rôle est d'organiser l'échange d'expérience et de savoir-faire en PPP entre autorités publiques des États membres. Cette structure conjointe aux deux institutions aura pour membres des autorités chargées de déterminer les politiques nationales en matière de PPP ou qui contribuent à la promotion des PPP, telles que la Mission d'Appui à la réalisation de contrats de partenariats (MAPPP) en France.

Son objectif premier sera d'identifier les conditions à remplir pour réaliser des opérations en PPP, notamment en termes de compétences. Des orientations en matière de bonnes pratiques et un soutien aux politiques et aux programmes nationaux seront ensuite données aux membres du CEEP. Mais le rôle du CEEP ne va pas, à ce stade, jusqu'au conseil auprès des maîtres d'ouvrages pour des projets spécifiques.

La BEI affirme que plus de 100 milliards d'euros seront investis dans les cinq prochaines années dans des opérations de type PPP dans les secteurs des transports, de la santé, de l'éducation et de l'environnement. Elle a financé jusqu'ici 120 PPP pour un apport total de près de 25 milliards d'euros.

Point sur la BEI :

La BEI, dont le statut est fixé par le Traité instituant la Communauté Européenne (TCE), est une banque publique d'investissement détenue par les États, lesquels constituent directement son capital. Elle octroie des prêts et garanties diverses. Ses ressources proviennent des emprunts levés sur les marchés financiers, cette institution financière multilatérale ne s'appuie donc pas sur le budget de l'UE. Les ministres des Finances des Vingt-Sept forment le Conseil des Gouverneurs de la BEI et son Conseil d'Administration, lequel approuve les opérations de prêt et d'emprunt

Bilan de l'avancement du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) en France

LGV Sud Europe Atlantique

Si seule la liaison Tours-Bordeaux-Hendaye est éligible aux concours du budget du RTE-T, le secrétaire d'Etat aux Transports Dominique Bussereau considère le projet dans sa globalité, en incluant les branches Poitiers-Limoges et Bordeaux-Toulouse. Selon lui, 80 % des financements auraient été trouvés, tandis

que Réseau Ferré de France (RFF) estime à 12,8 milliards le coût total du projet sans Poitiers-Limoges.

A elle seule, la liaison de base Tours-Bordeaux représenterait un projet de concession de 7,2 milliards d'euros, toujours selon RFF. Ce coût serait payé pour 50 % par les investissements du futur concessionnaire ainsi que de RFF,

et pour 50 % par les contributions de l'Etat et des collectivités, lesquels devraient justement signer le protocole de financement public le 23 novembre prochain. La déclaration d'utilité publique (DUP), déjà obtenue pour Angoulême-Bordeaux, est attendue pour avril 2009 pour la section Tours-Angoulême. Les trois groupements admis à concourir ont

remis leurs offres initiales à Réseau Ferré de France (RFF) le 15 septembre. La sélection du concessionnaire est prévue pour 2010, pour une livraison en 2016.

LGV Sud Europe Méditerranée

RFF vient de lancer, fin septembre, l'appel à candidature pour la réalisation du contournement Nîmes-Montpellier en PPP. La sélection du « PPPiste » devrait intervenir en 2010. Selon Jean-Louis Borloo, les travaux seraient donc lancés fin 2010 pour une mise en service fin 2013 ou en 2014. Le protocole de financement pour la partie publique a été signé en juin.

La ligne mixte Perpignan-Figueras est en travaux depuis février 2004 et ce pour une durée de 60 mois comme convenu dans le contrat de concession signé entre les Etats français et espagnol et le consortium TP Ferro composé de Dragados et Eiffage.

LGV Est

L'ouverture de la section Paris-Baudrecourt le 10 juin 2007 ne doit pas faire oublier la seconde phase du TGV Est Baudrecourt-Strasbourg. Le gouvernement s'est engagé, le 24 juillet 2008, à la réaliser pour une mise en service en 2014, en

compensation de la restructuration du Ministère de la Défense entraînant la suppression de garnisons dans l'est. RFF entend lancer les travaux en 2010.

En mars 2008, la France et l'Allemagne ont engagé les travaux pour effectuer la liaison entre Strasbourg et le réseau allemand ICE. Le doublement du pont de Kehl, la rectification du tracé de Strasbourg à la frontière et la modernisation du tronçon Kehl-Appenweier devraient être achevés en 2009-2010.

LGV Lyon-Turin

La section la plus avancée de la LGV Lyon Turin est le tunnel central étudié par LTF, filiale de RFF et RFI. La DUP a été signée en décembre 2007 pour ce qui est du versant français, et Dominique Bussereau a annoncé le lancement des acquisitions foncières dès 2009.

Concernant la section française entre Lyon et Saint Jean de Maurienne, la DUP est attendue pour 2010.

Traversée ferroviaire des Pyrénées centrales

Le 27 juin, Jose-Luis Rodriguez Zapatero et François Fillon ont décidé à Saragosse d'un

programme d'études préliminaires pour la période 2008-2013 de la connexion ferroviaire à grande capacité au travers des Pyrénées. Un Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) va être constitué pour développer le programme de travail.

LGV Rhin-Rhône

Engagé en juillet 2006, la réalisation de la branche est de la LGV Rhin-Rhône entre Dijon et Mulhouse doit être achevée en 2010. Près de 80 % des terrassements sont réalisés. Sur les 160 ouvrages d'art, une cinquantaine est terminée. La hausse des matières premières entraîne toutefois un surcoût qui pourrait atteindre 330 millions d'euros en 2010.

Les études du prolongement vers Mulhouse et de la branche sud vers Lyon doivent être achevées respectivement en 2011 et 2014.

Canal Seine-Nord Europe

Le décret de DUP a été signé le 11 septembre. L'appel à candidature pour le contrat de partenariat est attendu avant fin 2008, le début des travaux devant survenir en 2011. L'aménagement des zones logistiques feraient l'objet de contrats distincts.

Normalisation, brevet communautaire, Small Business Act, TVA réduite : les initiatives de la Commission en débat

Les ministres des Vingt-Sept en charge de la compétitivité ont donné, lors du Conseil des 25 et 26 septembre derniers, des orientations en ce qui concerne l'innovation et l'environnement d'affaire des PME.

Ils ont tout d'abord adopté des conclusions sur la **promotion de l'innovation par le biais de la normalisation**, en réponse à une Communication de la Commission de mars dernier. Le Conseil soutient ainsi le recours aux normes pour accroître l'innovation et la prise en compte du développement durable dans l'industrie et les marchés publics. Il fait de l'accessibilité et de la compréhension des normes une priorité, et demande que soient disponibles pour chaque

norme des traductions et un résumé permettant leur utilisation.

Les ministres rappellent au passage l'importance de **créer un brevet communautaire**. Le projet de règlement instituant un tel brevet, proposé par la Commission en 2000, va être réexaminé le 1^{er} décembre. Le blocage sur ce texte au Conseil aurait en effet été levé.

Les ministres ont enfin échangé sur le **Small Business Act** présenté par la Commission en juin. A ce stade, ils ont désigné leurs priorités : l'accès des entreprises au crédit, la réduction des délais de paiement et la création au plus vite du statut de la Société privée européenne (SPE). Plus tôt en septembre, les ministres de

l'Economie des Vingt-Sept ont discuté de la proposition de **directive sur la TVA réduite**. Ce texte pourrait pérenniser au-delà de 2010 les taux réduits à la rénovation, réparation et transformation du logement dans son ensemble (voir ELPS n°78). L'Allemagne, l'Autriche et les pays scandinaves se montrent sceptiques envers une telle option, et ils réclament une étude d'impact approfondie pour octobre. Face à cette situation, la FIEC a émis un communiqué le 6 octobre, où elle rappelle les avantages du dispositif pour l'emploi, et demande que les Etats membres aient le droit d'appliquer des taux réduits à la construction après 2010.

En bref

Nouveau déploiement de l'extranet Europe

Le Service Europe a décidé d'investir davantage l'espace Entreprises du site Internet de la FNTP pour mieux remplir sa mission d'information. Plus développées, mieux structurées, les pages Europe de l'extranet mettront en avant les grands dossiers européens relatifs aux Travaux Publics qui connaissent une actualité importante : Politique régionale, Directive Eurovignette III, marchés publics verts...

Parallèlement, le Service Europe met en ligne des « fiches pratiques » en fonction des questions sur les implications pratiques de textes européens, comme par exemple l'entrée en vigueur du nouveau vocabulaire commun des marchés publics (CPV). A plus long terme, il s'agira d'élaborer une base de données « Question / Réponse » afin de mieux répondre aux préoccupations des entreprises.

Rendez-vous sur l'extranet Europe.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr